Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 2015

Artikel: Souveraineté alimentaire : la foire d'empoigne : quatre initiatives pour

récupérer un généreux concept

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014188

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

négatif. Les ménages à bas revenu et donc non assujettis à l'impôt devraient également bénéficier de ce crédit et les familles dont l'impôt est inférieur au crédit avoir droit au solde.

Souveraineté alimentaire: la foire d'empoigne

Quatre initiatives pour récupérer un généreux concept

Albert Tille - 14 novembre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24705

La souveraineté alimentaire est un droit pour chaque Etat de mettre en place la politique agricole adaptée à sa population sans qu'elle puisse avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. Ce concept a été présenté lors du Sommet de l'alimentation de la FAO en 1996. Il visait essentiellement à protéger les agricultures vivrières des pays en développement qui sont menacées par la monoculture de produits destinés à l'exportation.

Cette généreuse idée altermondialiste a été récupérée par les paysans suisses. Pour eux, la souveraineté alimentaire signifie l'approvisionnement du pays avec des produits indigènes. Les écologistes, séduits également par ce vertueux concept, voient dans l'agriculture de proximité un moyen d'imposer moins de transports polluants et une production plus respectueuse de l'environnement.

En cet automne 2013, la souveraineté alimentaire devient une véritable foire d'empoigne avec l'annonce de quatre initiatives populaires concurrentes sur ce sujet:

- Les délégués de l'<u>Union</u> suisse des paysans (USP) en décideront le 20 novembre.
- Prenant les devants, l'<u>UDC</u> présente un texte concurrent à celui, jugé trop mou, de la grande centrale agricole, et ceci conformément à sa <u>volonté</u> <u>clairement exprimée</u> de défendre la souveraineté alimentaire.
- <u>Uniterre</u>, le syndicat paysan minoritaire, convoque ses troupes pour lancer son propre texte dont on ignore encore le contenu.
- Pour compléter ce bouquet, les <u>Verts</u> doivent encore décider entre deux variantes de leur initiative sur la souveraineté alimentaire.

L'activisme de cet automne est la retombée directe de la politique agricole 2014-2017 (DP 1967) approuvée ce printemps par le Parlement. Il s'agissait, pour faire court, de rendre l'agriculture plus écologique et un peu moins productiviste (DP 1942).

L'USP a échoué dans sa

principale revendication (le maintien de la contribution aux éleveurs par tête de bétail). Mais elle avait notamment obtenu une rallonge de l'enveloppe budgétaire et la prise en compte de l'initiative parlementaire de son directeur, le conseiller national PLR Jacques Bourgeois, en inscrivant dans la loi sur l'agriculture le respect du principe de la souveraineté alimentaire.

Malgré ce résultat mitigé, la grande centrale agricole a renoncé à combattre la révision de la politique agricole. Uniterre et quelques sections cantonales de l'UDC ont alors lancé le référendum mais ne sont pas parvenus à récolter 50'000 signatures. Ecoutant la grogne des éleveurs, qui représentent un fort contingent de ses membres, l'USP entend faire inscrire dans la Constitution un article 104a qui impose à la Confédération de renforcer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires indigènes issues de la production «durable». L'UDC poursuit un but identique, mais précise que le taux d'auto-approvisionnement

ne doit pas être inférieur à celui calculé à l'entrée en vigueur de son initiative.

Pour contrôler l'autoapprovisionnement, il faut pouvoir maîtriser le volume des importations. Or l'accord de l'OMC signé par la Suisse il y a 20 ans ne permet pas d'augmenter la protection douanière. Reste la possibilité d'accroître la production indigène.

Comme le sol agricole n'est pas extensible, il faut donc

pratiquer une agriculture plus productive et moins «durable». C'est ce que font les éleveurs de bovins. Pour accroître la production laitière, ils nourrissent les vaches comme des cochons en important massivement du soja et autres tourteaux ou céréales fourragères. Et ils comptent écouler à l'étranger leurs excédents de produits laitiers.

Afin d'intensifier la production herbagère et la grande culture, il faut intensifier l'utilisation des engrais importés. Curieuse souveraineté alimentaire. Au-delà des beaux emballages de souveraineté alimentaire et de garantie de l'approvisionnement de la population suisse en produits indigènes «durables», les initiants veulent simplement garantir le revenu paysan. On ne saurait contester à une organisation agricole le droit de défendre ses membres ou à un parti de vouloir plaire à son électorat rural. Mais il ne faut pas être dupe des vertueux arguments pour voiler des intérêts purement sectoriels.

UBS sauvée des eaux...

... mais la question des banques systémiques n'est pas réglée pour autant

Jean-Pierre Ghelfi - 16 novembre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24715

Tout est bien qui finit bien! Après coup, il est facile de dire que la Confédération et la Banque nationale ont fait une bonne affaire en venant au secours d'UBS le 16 octobre 2008 en lui prêtant 6 milliards de francs pour augmenter ses fonds propres et en concluant avec elle «un accord portant sur le financement à long terme et la liquidation ordonnée de titres illiquides et d'autres actifs à problème pour un montant maximum de 60 milliards de dollars des Etats-Unis», somme qui représentait alors un tiers du capital de la BNS.

Cette opération était destinée à renforcer la stabilité du

système financier suisse. Elle intervenait dans le contexte d'une crise financière mondiale, un mois après la faillite de la banque Lehman Brothers.

Elle comportait des risques considérables. D'ailleurs les premières réactions à la décision des autorités fédérales et monétaires furent plutôt négatives. Pourquoi recourir à l'argent des contribuables (pour le prêt de la Confédération) et des citoyens (pour les fonds de la BNS) pour venir au secours de la première banque du pays qui n'avait à s'en prendre qu'à elle-même si elle n'arrivait pas à se faire rembourser les prêts insensés

qu'elle avait consentis?

Banque systémique

La Suisse, comme la plupart des autres pays d'ailleurs, découvrait à cette occasion la notion de «banque systémique» et, dans la foulée, se rendait compte que le secteur financier jouissait, même dans une économie dite libérale, d'un statut particulier, différent de celui des autres branches économiques. Les Etats et les banques centrales engageaient des programmes de plusieurs milliers de milliards de francs pour relancer l'économie et pour recapitaliser les plus grandes banques et assurer ainsi leur